

### Les signes visuels d'évolution

Le territoire des Basses Vallées Angevines s'articule sur la proportion entre eau, prairie, bocage et peupleraie, et semble protégé par l'écrin des coteaux boisés et densément végétalisés .

Les signes visuels d'évolution s'articulent donc autour de 3 principales thématiques :

- 1 - Les peupleraies
- 2 - La pression urbaine
- 3 - Le patrimoine (bâti et naturel) et le tourisme

#### 1 - LES PEUPLERAIES

##### CONSTAT

Le développement des peupliers correspond à de nouvelles pratiques culturelles mais il tend à rompre la proportion identitaire du paysage et à la fermeture du paysage

- **Quels sont les tendances d'évolution des plantations de peupliers ?**  
**Réglementation et application ?**

#### 2 - LA PRESSION URBAINE

La proximité d'Angers, le cadre de vie... sont autant d'atouts pour expliquer une forte pression urbaine qui s'est traduit par un développement des extensions sous forme de lotissements (Ecouflant, Cantenay-Epinard) mais aussi sous forme de mitage au cœur de la végétation dense des coteaux (Briollay, Vérigné, Soucelles).

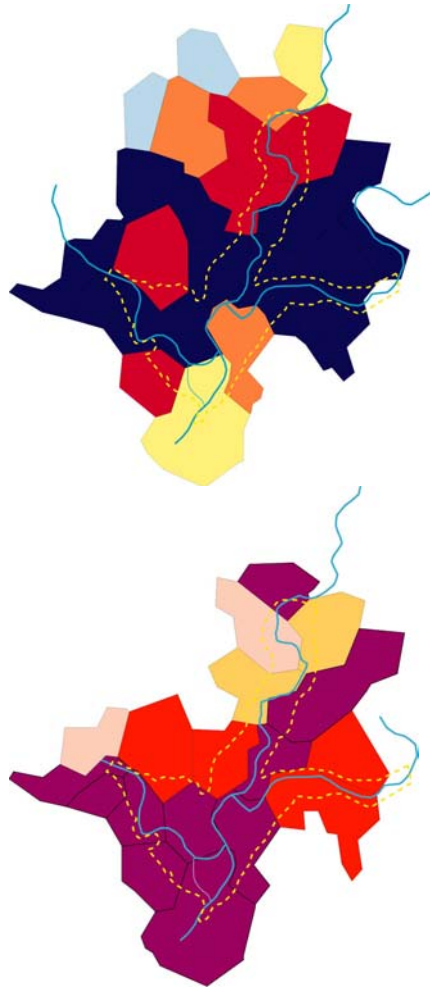
- **Réalité actuelle de la pression urbaine ?**  
**Quel avenir démographique prospectif pour cette unité ?**  
**Quels projets sont actuellement en cours ?**

#### 3 - PATRIMOINE ET TOURISME

Le tourisme semble être principalement dû aux activités nautiques et à la découverte de la faune, de la flore et des paysages des Basses Vallées Angevines (haltes nautiques, chemins de randonnées, observatoires d'oiseaux...)

- **Réalité économique de l'activité touristique ?**  
**Quels sont les projets en cours ou à l'étude ?**

## PRESSIION URBAINE

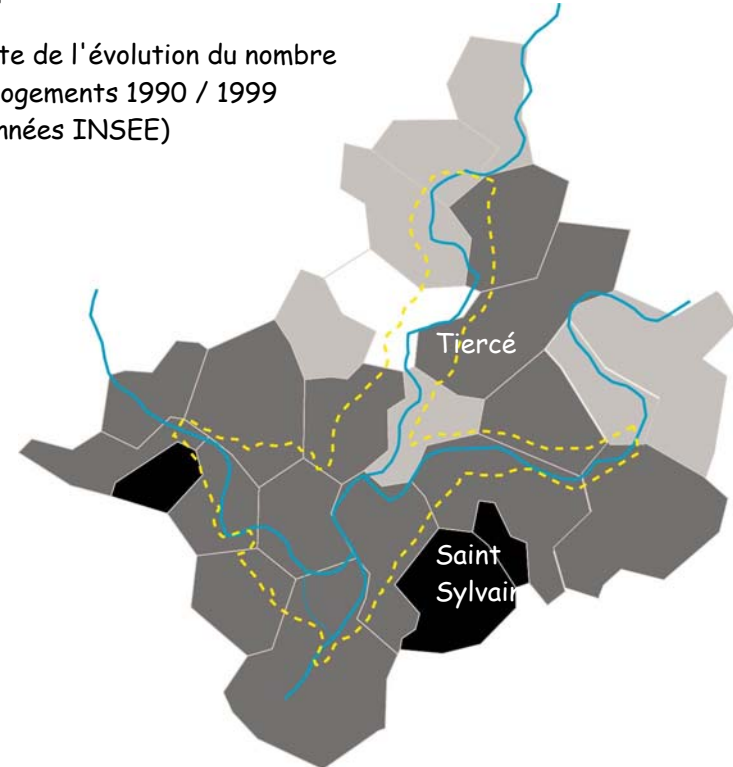


Carte des densités  
communales 1999  
(données INSEE)

Carte de l'évolution  
démographique 1975 /  
1990

Telle qu'elle a été dégagée, l'unité "basses vallées angevines" est totalement englobée dans l'aire urbaine de l'agglomération angevine (définition INSEE 1999). La limite Nord de cette aire d'attraction correspond à la limite Nord de l'unité : Chateauneuf / Sarthe.

Carte de l'évolution du nombre  
de logements 1990 / 1999  
(données INSEE)

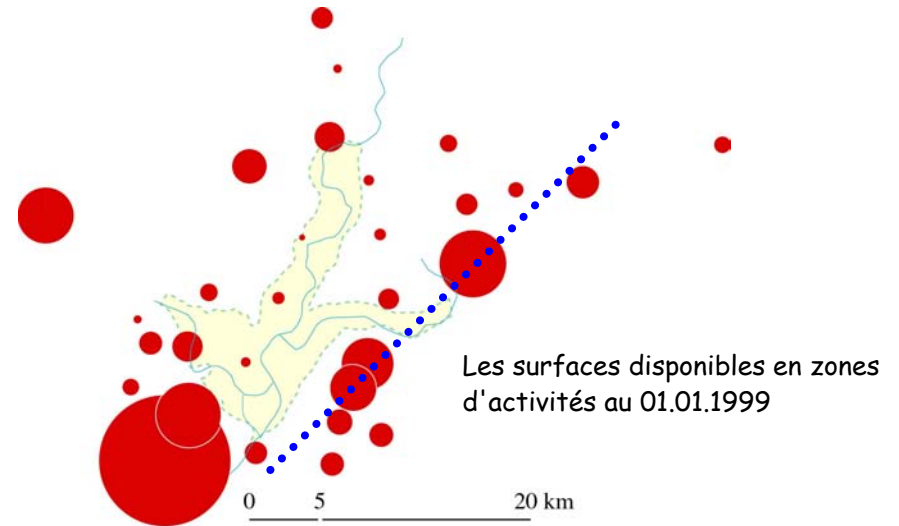
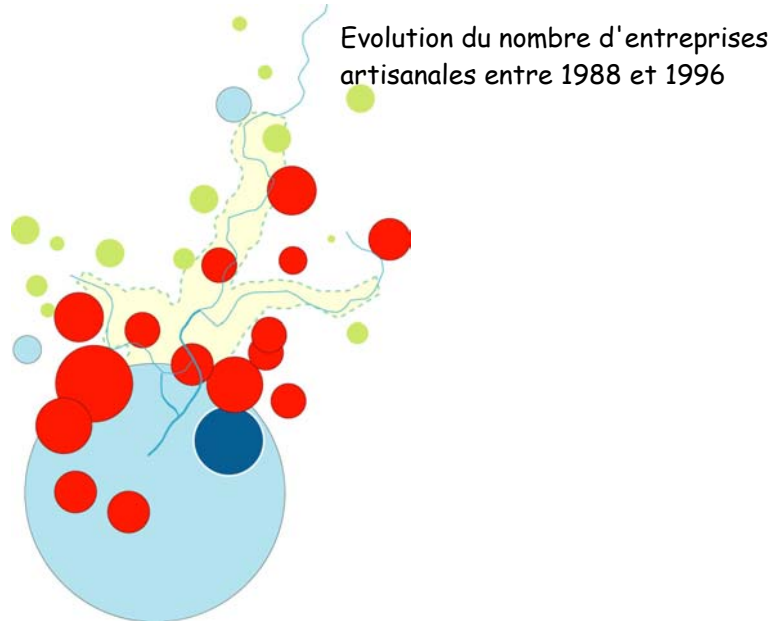


La pression urbaine sur l'unité traduit une double répartition spatiale : un gradient vis à vis de la ville-centre, et l'effet polarisant de deux axes : En premier lieu la RN 23 jusqu'à Seiches, et en second lieu la N 162 vers la Membrolle / Longuenée.

Une commune de l'unité semble être passé "à côté" de ce développement des dix dernières années : Cheffes. Au contraire, l'axe rive gauche (celui de la D 52) de la Sarthe (Etriché, Tiercé, Soucelles) a particulièrement subi cette pression.

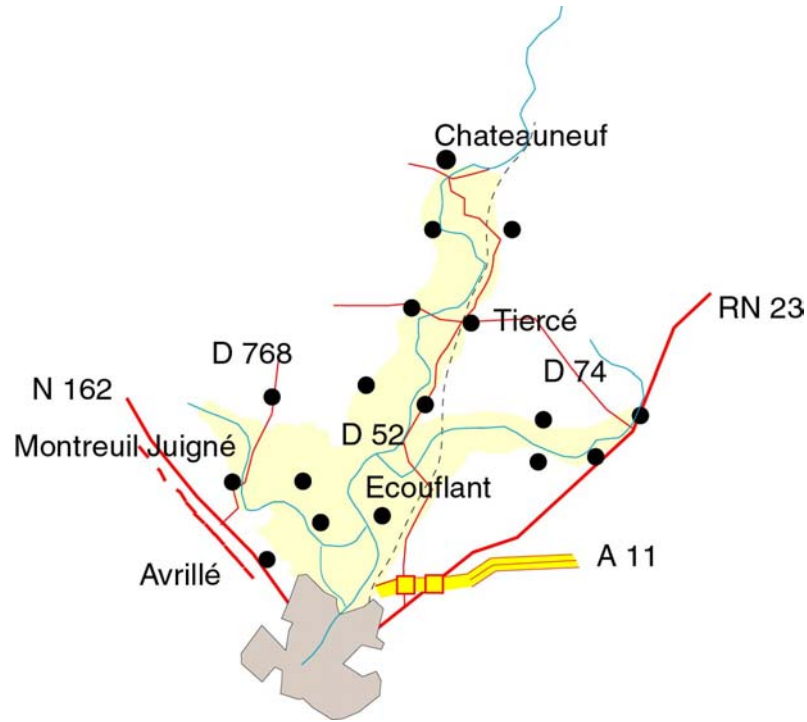
La contrainte de l'inondabilité par la mise en place d'un PPR doit nécessairement influencer à la baisse les extensions urbaines des bourgs situés le long du réseau hydrographique.

#### ECONOMIE INFRASTRUCTURE



Que ce soit en terme d'évolution passée (carte haut de page) ou d'un point de vue prospectif (carte bas de page), le développement économique de l'unité s'articule sur l'axe Angers, Paris. Alors que l'axe Angers Rennes est discontinu (Angers, le Lion d'Angers), celui vers Paris est continu jusqu'à Durtal.

Le contournement autoroutier au Nord de l'agglomération peut potentiellement induire un rééquilibrage en direction de la RN 162 : Montreuil, la Meignanne, St Lambert sont les communes les plus concernées dans ou à proximité de l'unité.



## TOURISME

L'activité touristique dans les basses vallées est encore marginale. Elle se développe autour des rivières,

- en tant que milieu "naturel" riche en espaces végétales et animales (travail d'animation de la LPO essentiellement, fédérations de pêche et de chasse),
- en tant que espace "naturel" à vocation de loisirs : randonnées pédestres et nautiques (SEM Anjou Tourisme, Agglomération),

Atlas des Paysages de Maine-et-Loire, agence Bosc-Pigot, agence Vu d'Ici, agence B. Duquoc, Laboratoire de Géographie de l'Université d'Angers, Dynamique des Paysages de l'unité Basses Vallées Angevines18

- en tant qu'espace d'interactions complexes (entre terre et eau, ville et campagne etc) abordé dans une approche plus globale (Maison de l'Environnement).

La présence de l'association de la vallée de la Sarthe, et de celle de la vallée du Loir complexifie un peu plus le jeu des acteurs du tourisme, et rend bien compte de l'identité en construction d'un espace tiraillé de toutes parts.

Principalement deux projets touristiques sont en cours de réflexion :

- l'aménagement de l'île St Aubin par la ville d'Angers (restauration de la ferme de l'île, parcours de découverte),
- la réhabilitation du presbytère de Cantenay par la Communauté d'Agglomération pour y faire une "maison des basses vallées angevines".

Dans les deux cas, les basses vallées sont investies depuis la ville en tant "qu'espace vert d'agglomération" à vocation touristique (sauf à vouloir défendre un discours pédagogique de fond d'une autre tonalité, ce qui reste à découvrir...).

## PEUPLERAIES

Le développement des peupleraies est aujourd'hui cadré par la réglementation des boisements en vigueur. Le développement touristique de cet espace est souvent considéré incompatible avec cette forme de sylviculture.

Le devenir réel de cette économie reste étroitement lié à celui de l'élevage dans la zone inondable. La volonté de valoriser la qualité de la

viande par la Chambre d'Agriculture, combinée au document d'objectifs Natura 2000 en cours d'élaboration (pilote par l'ADASEA, et la LPO) déboucheront vraisemblablement sur les mêmes objectifs que ceux poursuivis par l'OGAF, et l'opération

locale agri-environnementale (OLAE) qui l'a reconduite (et qui s'achève en 2004) :

une volonté de maintenir une "agriculture d'élevage traditionnelle" dans les basses vallées angevines. Les CTE (contrat territorial d'exploitation) s'avèreront t-ils l'outil adapté pour poursuivre cet objectif ?

LES DYNAMIQUES EVALUEES A PARTIR DE...	HABITAT URBANISME PATRIMOINE	AGRICULTURE FORETS MILIEUX NATURELS	INFRASTRUCTURES ECONOMIE	AUTRES USAGES (loisirs, tourisme..)
LES ELEMENTS IDENTITAIRES DE L'UNITE	Présence humaine ancienne qui se lit au travers de l'urbanisation et des infrastructures : villages et hameaux de pied de coteau Nombre important de belles demeures en bord de rivière et sur les coteaux Implantation et activités étroitement liées à la rivière qui se traduit au niveau des formes urbaines, des hameaux portuaires, des chemins de halage ... Importance des relations visuelles entre les hameaux (de coteau à coteau)	L'eau régit la vie et l'organisation de ce paysage dominé par l'horizontalité des lignes (importance des inondations) Un bocage traditionnel à frênes sur les rives - Des prairies traditionnellement ouvertes sur les îles : importance des jeux visuels et de l'alternance des degrés d'ouverture Les peupleraies investissent progressivement l'espace et modifient visuellement l'équilibre traditionnellement instauré entre l'eau, la prairie et le bocage à frênes têtards.	Routes de coteaux et levées dans la vallée : très peu de liaisons transversales	
LES SIGNES VISIBLES D'EVOLUTION	Pression urbaine liée à la proximité d'Angers et au cadre de vie très attractif : développement de lotissements denses et d'un mitage dans les coteaux boisés	Développement des peupleraies qui correspondent à de nouvelles pratiques culturelles		Activités touristiques liées principalement aux activités nautiques et à la découverte de la flore et de la faune
FORCES ET FAIBLESSES	<b>Forces :</b> Un patrimoine de qualité, traduisant une histoire économique aujourd'hui disparue <b>Faiblesses :</b> Contrôle et maîtrise difficile des extensions en raison du contexte topographique particulier et du régime des eaux (importance des inondations)	<b>Forces :</b> Un paysage traditionnel lisible et harmonieux, lié à une activité principalement d'élevage <b>Faiblesses :</b> Disparition de l'activité d'élevage qui se traduit par l'abandon des prairies Impacts visuels forts des peupleraies :	<b>Forces :</b> Une perception particulière des paysages depuis les levées (notamment en période d'inondations) <b>Faiblesses :</b> Des liaisons difficiles de coteau à coteau	<b>Forces :</b> Un potentiel de qualité aujourd'hui redécouvert et valorisé.

	dans le temps et dans l'espace)	consommation d'espace et modification profonde des ambiances, bouleversement de l'équilibre caractéristique et identitaire de ce paysage		
LES INDICATEURS STATISTIQUES	Pression urbaine de l'agglomération : structuration par la D 52 jusqu'à Tiercé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Affaiblissement de la filière économique « viande » qui favorise le développement de la populiculture.</li> <li>▪ Développement potentiel de friches liée à une pression foncière, mais maîtrisé par les aides agricoles (OGAF).</li> </ul>		Emergence des "basses vallées angevines" en tant que "poumon vert de l'agglomération".
IMPACTS DE POLITIQUES OU EFFETS DE REGLEMENTATION	PPR : extensions urbaines extrêmement limitées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SD : « zone naturelle d'intérêt paysager et écologique »</li> <li>- SAGE Mayenne et Sarthe en projet</li> <li>- PPR</li> <li>- Opération Locale Agri-Environnementale (OLAE)</li> <li>- Réglementation des boisements</li> <li>- Superposition de périmètres de protection écologique : ZNIEFF, ENS, ZICO, RAMSAR, Natura 2000</li> </ul>		SD : mainmise de plus en plus forte de l'agglomération sur cet espace, et en particulier de la ville d'Angers sur l'île St Aubin Sentier de randonnée des basses vallées angevines Tourisme nautique, fluvial, activités autour des rivières
CONNAISSANCES DE PROJETS	Quel impact de l'urbanisation du Plateau des Capucins ?	- valorisation de la viande des basses vallées angevines (donc de l'activité d'élevage dans la zone inondable).	Déviation Nord de l'agglomération par l'A11. Etude en cours concernant la desserte de Cantenay-Epinard. Projet d'aménagement de l'espace intermédiaire situé entre l'A11 et la Sarthe, au niveau de l'île St Aubin ;	Parc du Végétal, Avrillé. Aménagement de la ferme de l'île St Aubin. Projet de "maison des basses vallées angevines" à Cantenay.
PROBLEMATIQUES PAYSAGERES	Valorisation du patrimoine bâti existant Maîtrise des extensions nouvelles, notamment au niveau des coteaux	Conciliation des exigences citadines en matière de paysage avec les logiques socio-économiques de l'espace rural Maîtrise du développement des peupleraies dans les vallées par le maintien de l'activité d'élevage ?	Maîtrise des effets paysagers induits par les différentes infrastructures en projet : mise à 2 fois 3 voies, échangeur des voies sur berges, et viaduc de la Maine.	Intégration du Parc du Végétal dans l'environnement proche de l'île St Aubin (paysage sonore...) Gestion du caractère naturel et agricole des sites, avec leur valorisation touristique

La carte de synthèse illustrant les principales dynamiques territoriales et problématiques paysagères induites sur l'unité "basses vallées angevines" est intégrée à la carte d'agglomération : **page 23 du chapitre concernant l'agglomération angevine.**